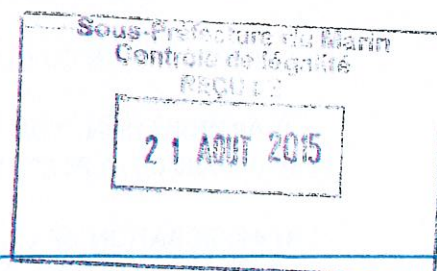




REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi deux juillet dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune des Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail, Maire.

Présents :

M. le Maire, Arnaud René-Corail,

Mmes : Marthe Rouvel, Nadia Accus-Adaine, Nathalie Grat, Denise Guillois, Josiane Pinville, Carole Boulet, Ghislaine Artigot, Maryse Ragoo, Christelle Henderson

MM. : Willy Habran, Serge Pain, Clément Jean-Alphonse, Robert René-Corail, René Galy, Daniel Breleur, Antonio Jair, Adrien Altius

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Valérie Hierso à Mme Nathalie Grat

Mme Myriam Pinville à M. Robert René-Corail

M. Jérôme Padra à M. Daniel Breleur

M. Alexandre Cluzel à Mme Ghislaine Artigot

Mme Christelle Henderson à M. Adrien Altius (à partir de 21h30)

Absents :

MM. Jean-Yves Audibert, Jean-Luc Mostor, Serge Sainte-Rose, Joé Yang-Ting.

Mmes Annette Habran, Marlène Maïkoouva

Absents excusés :

Mmes Myriam Pinville, Valérie Hierso

MM. Jean-Claude Carbéty, Alexandre Cluzel, Jérôme Padra

M. le Maire étant en retard, Mme Marthe Rouvel procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 17 présents, 4 procurations. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Mme Denise Guillois est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour exposé est le suivant :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015**
- 2) APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE DELEGATAIRE DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**
- 3) APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**
- 4) APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CAPE DE LA COMMUNE DES TROIS-ILETS**
- 5) PROPOSITION DE LA NOTE D'HONORAIRES POUR LE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
- 6) DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2015**
- 7) PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU SUD : APPROBATION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE LECTURE PUBLIQUE ET SES ANNEXES / DE LA GRILLE TARIFAIRE D'ADHESION AU RESEAU**
- 8) ADOPTION DU STATUT MODIFIE DU SYNDICAT MIXTE DU PNRM**
- 9) APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER RELATIVE A L'ACQUISITION FONCIERE DU KALENDA**
- 10) INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE RELATIVES A DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**
- 11) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE**
- 12) TRANSPORT ECOLES / FLORALIES**
- 13) AVENANT A LA CONVENTION DES TAP**
- 14) CONVENTION TAP 2015 / 2016**
- 15) ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX**
- 16) PROPOSITION D'ECHANGE DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA REGULARISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA ROUTE DU FORT D'ALET**
- 17) QUESTIONS DIVERSES**

En préambule, M. Adrien Altius annonce qu'il ne participera pas au vote des questions. Car, il considère qu'il y a trop de documents qui sont transmis à la dernière minute aux élus.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 juin 2015 étant en cours d'élaboration sera soumis à l'approbation des élus au conseil municipal de septembre.

2) APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE DELEGATAIRE DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Maître M'BOUHOU, avocat de la ville des Trois-Ilets, expose à l'assemblée la genèse de cette affaire et les raisons pour lesquelles la ville des Trois-Ilets doit conclure un protocole transactionnel avec le délégataire assurant la gestion du centre d'accueil de la petite enfance.

Il est rappelé que par délibération en date du 23 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé sa proposition de confier la gestion du Centre d'Accueil de la Petite Enfance à l'Association Interprofessionnelle ENFANTS HARMONIE pour une durée de cinq (5) ans, ainsi que le projet de contrat définissant les obligations respectives des parties.

L'agrément du CAPE a donné lieu à de nombreuses difficultés liées au retard des finitions dans les travaux et dans la nécessité de lever certaines non-conformités soulignées tant par le SDIS que par la PMI.

L'Association délégataire du CAPE a activement contribué, en sa qualité de professionnelle, de la petite enfance à suivre de près aux côtés de la Ville, le processus qui a conduit à la mise en conformité de l'ouvrage.

Le retard différé de la mise à disposition du bien a cependant eu pour conséquence de retarder la signature de ce contrat approuvé 16 mois plus tôt alors que le futur délégataire était déjà fortement impliqué dans la préparation de l'ouverture du CAPE et de son exploitation.

Il est important de préciser à l'assemblée que la consultation qui s'est terminée par le choix de l'Association a été engagée en septembre 2012 et que les prévisions financières faites au moment du dépôt des offres ont été fondées sur des hypothèses de fréquentation en valeur de mai 2013.

Il s'agit donc par le présent protocole, de tirer les conséquences financières de ce retard et de la prise en charge par l'Association, de travaux incombant à la Ville en sa qualité de propriétaire de l'ouvrage de certains travaux de mise en conformité.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal approuve le protocole transactionnel passé entre la ville et l'Association « Enfants harmonie ».

3) APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la gestion du Centre d'Accueil de la Petite Enfance a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public confié à l'Association Interprofessionnelle Enfants Harmonie par délibération du 23 octobre 2013.

Pour diverses raisons liées notamment aux difficultés d'exécution constatées dans l'achèvement du chantier, le CAPE n'a pu être mis à la disposition du Déléataire qu'en fin d'année 2014. Cette circonstance a retardé la signature du contrat de délégation avec l'exploitant retenu et sa transmission au contrôle de légalité n'a pu intervenir que le 24 février 2015, soit près de 16 mois après la délibération du Conseil municipal approuvant le choix du délégataire au terme des négociations et le projet de contrat.

Le projet d'avenant joint en annexe a pour objet de décaler le point de départ du contrat et d'en tirer les conséquences du point de l'exécution financière compte tenu du fait que l'article 2 prévoyait une durée de 5 ans à compter de la notification. Il acte également l'évolution des modalités de gestion proposées compte tenu de la généralisation du dispositif de la Prestation de Service Unique intervenu en janvier 2014 aux enfants de la tranche de 4-6 ans. Cette généralisation affecte l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) destiné à cette tranche d'âge proposé à titre accessoire par la structure gestionnaire du CAPE.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat de Délégation de Service Public.

4) APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CAPE DE LA COMMUNE DES TROIS-ILETS

Par contrat rendu exécutoire le 24 février 2015, la Commune a confié à l'Association Enfants Harmonie la gestion de son Centre d'Accueil de la Petite Enfance (ci-après le « CAPE ») pour une durée de cinq ans.

Ce contrat engage la Ville et son délégataire dans un partenariat se traduisant par le transfert de la gestion de ce service public à l'Association, assorti d'un contrôle permettant à l'autorité délégante, de veiller à ce que le service soit rendu dans des conditions de qualité et de sécurité satisfaisantes pour les familles qui confient leurs enfants au Centre.

Afin de garantir l'effectivité et la qualité de ce suivi, le contrôle s'incarne dans une instance mixte qui devra anticiper les difficultés et proposer sous la responsabilité du délégataire, les moyens d'y répondre dans le respect des engagements liant les parties.

Le présent règlement fixe le cadre de ce partenariat et prendra rang après la dernière annexe au contrat de délégation.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal approuve le règlement de la commission de suivi de la DSP.

5) PROPOSITION DE LA NOTE D'HONORAIRE POUR LE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'avocat mandaté par la ville des Trois-Ilets dans la mise en place de la Délégation de Service Public pour la gestion d'un Centre d'Accueil de la Petite Enfance a fait une proposition d'honoraire pour assister la commune durant un an dans le suivi du contrat. Cette assistance peut se concevoir de façon trimestrielle, impliquant l'organisation de quatre séances de travail, l'analyse de 4 tableaux

de bord ou rapport et la conclusion d'un ou deux avenants si la situation actuelle le requiert. Le montant de la proposition s'élève à la somme HT de 5320 €.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal approuve la proposition de note d'honoraire d'un montant 5 320,00 € HT et autorise le Maire à signer le marché complémentaire.

6) DECISION MODIFICATIVE N° 1 – 2015

Pour faire suite aux remarques de la trésorerie sur l'affectation de la dépense en vue du versement de la contribution financière de la ville à l'Association « Enfants-Harmonie » dans le cadre de la délégation de service public, il s'avère qu'un changement d'article s'impose retranscrit dans la décision modificative n° 1 de l'année 2015. Il s'agit de prélever la dépense à l'article 611 – Prestations de service et de l'inscrire à l'article 6748 - Subventions exceptionnelles.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n° 1 de l'année 2015.

7) PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU SUD : APPROBATION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE LECTURE PUBLIQUE ET SES ANNEXES / DE LA GRILLE TARIFAIRE D'ADHESION AU RESEAU

Dans le cadre du développement de sa politique de mutualisation des services destinés à la population, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a initié son projet de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de son territoire.

Aujourd'hui, celui-ci entre dans sa phase de concrétisation technique puisque l'ensemble des éléments permettant d'en officialiser l'existence a été validé lors du Conseil Communautaire du lundi 16 mars 2015, à l'unanimité des présents.

La poursuite de l'action engagée relève désormais des communes à qui il appartient de faire approuver par le Conseil Municipal les documents suivants, qui permettront le fonctionnement harmonisé en réseau des bibliothèques et médiathèques :

- La charte intercommunale de lecture publique et ses annexes,
- La grille tarifaire d'adhésion au réseau.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la charte intercommunale de lecture publique et ses annexes ainsi que sur la grille tarifaire d'adhésion au réseau.

8) ADOPTION DU STATUT MODIFIE DU SYNDICAT MIXTE DU PNRM

Lors de sa séance en date du 22 Avril 2015, le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique, dont votre ville est membre, a adopté la modification de ses statuts, afin de tenir compte de la création prochaine de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM).

En effet, cette création impactera les statuts du SM/PNRM, puisque la CTM y remplacera les collectivités du Département et de la Région, qui en sont actuellement membres. Le projet de statut qui vous est proposé, aux fins d'adoption dans les meilleurs délais, par votre assemblée délibérante. Les modifications proposées portent essentiellement sur :

- Le nombre des délégués territoriaux de la CTM qui seront au nombre de 10 (alors que les élus représentants le Conseil Général et le Conseil Régional actuellement sont de 16),

- Les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PNRM seront au nombre de 10 au lieu de 15,
- Les dotations du Conseil Général et du Conseil Régional seront fusionnées.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte favorablement le statut modifié du Syndicat Mixte du PNRM.

9) APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER RELATIVE A L'ACQUISITION FONCIERE DU KALENDA

La convention de portage en date du 15 mars 2013 stipulait que les travaux de désamiantage et de démolition éventuelle du bâtiment existant resteraient à la charge de la ville des Trois-Ilets. Par courrier en date du 26 janvier 2015, la Commune des Trois-Ilets a sollicité l'EPFL afin d'évaluer le coût des travaux préalables à la démolition des constructions existant sur le site, requérant par la même une extension des engagements respectifs pris dans la convention du 15 mars 2013.

Par courrier en date du 09 juin 2015, la société BERIM, chargée d'établir l'estimation du coût des travaux de désamiantage et de démolition, les a évalués comme suit :

- En ce qui concerne le lot n°1 – Désamiantage : 1 434 350,00 € HT
- En ce qui concerne le lot n°2 – Démolition / Déconstruction : 1 119 000,00 € HT

Coût total des Travaux : 2 553 350,00 € HT

La Commune des Trois-Ilets s'engage à rembourser à l'EPFL l'intégralité du coût des travaux de désamiantage et de démolition ; étant précisé que le montant indiqué ci-dessus pourra être révisé à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des sommes réellement acquittées.

Les frais d'étude et d'ingénierie pourront être pris en charge par l'EPFL.

Le remboursement par la commune devra avoir lieu au plus tard à la fin du portage et en tout état de cause, avant la revente du bien effectuée au profit de la Commune ou d'un repreneur qu'elle aura désigné. Le prix de vente par l'EPFL sera revalorisé, pour tenir compte des frais engendrés par les travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cet avenant n° 2.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention de portage et autorise le Maire à le signer.

10) INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE RELATIVES A DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Le Maire informe les élus sur les marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les décisions d'attribution sont les suivantes :

- Marché de service portant sur la conception, la réalisation et l'impression du journal communal,
- Marché de service portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne de communication et d'information pour les floralies internationales des Trois-Ilets
- Marché de service portant sur l'organisation et l'animation des floralies internationales des Trois-Ilets
- Marché d'étude portant sur la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique de la ville des Trois-Ilets

Les décisions de lancement :

- Marché de service portant sur la vérification et l'entretien des extincteurs de la ville des Trois-Ilets au titre de 2015 - 2018
- Marché de fourniture et de service portant sur la fourniture et la livraison de matériaux nécessaires aux travaux de voirie au titre de 2015-2019

11) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

La Caisse d'Epargne a adressé une proposition portant sur la mise en place d'une Ligne de Trésorerie Interactive pour un montant de 700 000,00 euros sur une durée de 364 jours pour permettre à la ville des Trois-Ilets de faire face aux décalages entre les encaissements et les décaissements. Le taux d'intérêt calculé sur la base de l'EONIA + marge de 2,20% - 0,12% est de 2,08%.

Le Maire soumet aux élus la proposition de ligne de trésorerie faite par la Caisse d'Epargne.

12) TRANSPORT ECOLES / FLORALIES

Dans le cadre de l'ouverture de la manifestation des Florales 2015, des navettes ont été assurées par la société Transport Alger pour acheminer les scolaires sur le site ainsi que les ramener dans leurs établissements respectifs. Afin de liquider les factures correspondant aux écoles Ilets Sixtain, Charles et Thébloux respectivement d'un montant de 902,48 €, de 654,84 € et de 798,66 €, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à régler ces dépenses.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement des factures de la SARL TRANSPORT ALGER pour un montant global de 2 355,98 €.

13) AVENANT A LA CONVENTION DES TAP

Un avenant à la convention des TAP a été élaboré car le solde de la subvention accordée n'a pas été réglé comme convenu au cours du mois d'avril 2015. Il y a eu des désistements et des absences répétitives au niveau de certains intervenants :

« Ma boîte à plumes » qui proposait un atelier d'arts plastiques, a désisté au troisième trimestre, donc le solde de la subvention de cette association ne sera pas versé.

L'association « BOKANTAJ » dotée d'une importante organisation regroupant beaucoup d'enseignants a remplacé « Ma boîte à plume », des agents de la collectivité et l'association « Les voix liées ». De même, l'association « Kayak Nature Evasion » est intervenue à l'école Ilet Charles pour l'informatique et l'école maternelle Ilet Thébloux pour l'activité « Conter, Raconter ». Enfin, l'association « Le Roi Saléen » qui avait évalué son intervention sur une seule école a proposé ses services sur deux établissements scolaires. Il a lieu de verser le solde à verser à l'association.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal approuve les avenants à la convention des TAP et autorise le Maire à les signer.

14) CONVENTIONS TAP 2015 / 2016

De nouvelles conventions TAP pour la saison 2015-2016 ont été élaborées dans le but de permettre aux associations de percevoir le premier versement de la subvention dès le démarrage des activités TAP.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal approuve les nouvelles conventions TAP établies pour la saison 2015 – 2016 et autorise le Maire à les signer.

15) ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX

Il est convenu que Monsieur Victor ARIEN, Directeur Général des Services, présentera l'organigramme au prochain Conseil Municipal.

16) PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA REGULARISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA ROUTE DU FORT D'ALET

L'aménagement de la parcelle de terrain cadastrée section C n° 1052 située à l'Anse Mitan dans le cadre de l'autorisation de lotir référencée LT97223114BT001 accordée le 12/09/2014 aux Consorts MONGIS fait apparaître une incohérence sur le tracé de la route du Fort d'Alet que Monsieur MONGIS propose de régulariser en procédant à un échange à titre gracieux.

La route du Fort d'Alet telle qu'elle est cadastrée aujourd'hui représentée en tiret bleu sur le plan ci-joint) ne correspond plus au tracé actuel (représenté en tiret noir). Un document d'arpentage établi par le cabinet CETEF a permis de corriger le tracé actuel auprès des services du cadastre.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer par acte notarié l'acte d'échange sans soule.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil municipal émet un avis favorable sur l'échange de terrain et autorise le Maire à signer l'acte notarié sans soule.

17) QUESTIONS DIVERSES

Une restitution de la réunion du matin concernant la présentation des études effectuées par l'AMO mandaté par la Région dans le cadre de l'embellie des Trois-Ilets a été faite aux membres du Conseil municipal.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est 22h30.

La Secrétaire de Séance,



Denise GUILLOIS

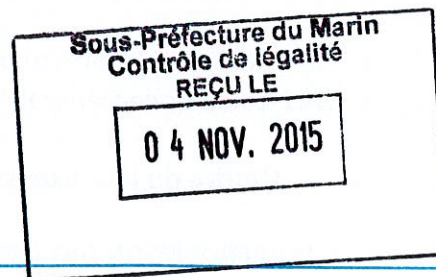
Le Maire,



Arnaud René-Corail



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le mardi vingt-deux septembre à dix huit heures cinquante quatre minutes, le Conseil municipal de la commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail, Maire.

Présents :

M. le Maire, Arnaud René-Corail,

Mmes : Marthe Rouvel, Nadia Accus-Adaine, Nathalie, Grat, Myriam Pinville, Denise Guillois, Carole Boulet, Valérie Hierso, Maryse Ragoo, Annette Habran, Marlène Maïkoouva

MM. : Jean-Claude Carbéty, Serge Pain, Clément Jean-Alphonse, Robert René-Corail, Alexandre Cluzel, René Galy, Daniel Breleur, Adrien Altius, Jean-Luc Mostor, Serge Sainte-Rose, Joé Yang-Ting

Membres absents ayant donné procuration :

M. Jean-Yves Audibert à M. Clément Jean-Alphonse

Mme Josiane Pinville à Mme Nadia Accus-Adaine

Mme Ghislaine Artigot à M. Alexandre Cluzel

M. Jérôme Padra à Mme Carole Boulet

M. Antonio Jaïr à M. Daniel Breleur

Mme Christelle Henderson à M. Serge Sainte-Rose

M. Joé Yang-Ting à Mme Marlène Maïkoouva à 20H45

Absents :

MM. Jean-Yves Audibert, Jérôme Padra, Antonio Jaïr

Mmes Ghislaine Artigot, Christelle Moucle

Absents excusés :

Mme Josiane Pinville, M. Willy Habran

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 22 présents, 6 procurations. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. Clément Jean-Alphonse est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour exposé est le suivant :

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 JUIN ET 02 JUILLET 2015

2) PRESENTATION DU PRE-PROGRAMME DE L'EMBELLIE PAR L'AMO

3) GESTION DES ESPACES PUBLICS :

3.1 – APPROBATION DE L'ARRETE PORTANT REGLEMENTATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AINSI QUE CELUI DE L'ETAT DONT LA VILLE EST PAR CONVENTION GESTIONNAIRE

3.2 - APPROBATION DU PROJET DE TARIFICATION POUR LES AOT SUGGERE PAR LA COMMISSION DE SUIVI DES ESPACES PUBLICS

3.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'OCCUPANT PORTANT SUR LES MODALITES D'OCTROI ET D'EXERCICE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DOMAINE PUBLIC

3.4 – APPROBATION DE L'IMPRIME PORTANT DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

4) REMBOURSEMENT A L'OTITOUR DE FACTURES DE 967,10 € PAYEES PAR L'OTITOUR DANS LE CADRE DES FLORALIES INTERNATIONALES

5) AIDE ARCHITECTURALE

6) ACHAT DU MUSEE DE CAFE

7) ORGANIGRAMME

8) CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

9) CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DE POLE « ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX »

10) QUESTIONS DIVERSES

10.1 MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

10.2 PARTICIPATION DE M. Jean-Luc MOSTOR AUX COMMISSIONS

10.3 CONGRES DES MAIRES

10.4 INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS TRANSMIS PAR COURRIEL AUX ELUS

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 JUIN ET 02 JUILLET 2015

Le procès-verbal du Conseil municipal des 10 juin et 2 juillet 2015 sont soumis à votre approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 10 juin et 2 juillet 2015 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité moins deux abstentions.

2) PRESENTATION DU PRE-PROGRAMME DE L'EMBELLIE PAR L'AMO

Dans le cadre de la mission Grand Saint-Pierre et Embellie des Trois-Ilets, la Région Martinique a mandaté un groupement des bureaux d'étude pluridisciplinaire pour l'assister dans la conduite de ce projet sur les deux territoires ciblés.

Un rappel de quelques dates importantes est fait aux élus pour leur permettre de mieux comprendre la genèse du projet :

- 2011 : Mise en place de la mission GSP E3I
 - 2012 : Ateliers d'imaginaires, entretiens individuels et collectifs autour du projet
Préfiguration des métamorphoses
 - 2013 : Site Internet officiel du projet
 - 2014 : Forums citoyens autour de thématiques-clés dégagées des entretiens
 - 2015 : Matrice des intentions / Démarrage de l'AMO opérationnelle
 - 2016 : Création de l'outil de mise en œuvre (EPL ?)
- Actions concrètes de mise en œuvre des métamorphoses

L'Embellie des Trois-Ilets s'appuie sur un projet de territoire partagé qui vise à promouvoir un développement urbain basé sur un rayonnement culturel et patrimonial ; à développer l'économie et l'attractivité des Trois-Ilets ; à développer l'art de vivre et la cohésion sociale. Le projet de l'Embellie s'articule autour de trois pôles :

- Le pôle de la Pointe du Bout
- Le pôle du Bourg des Trois-Ilets
- Le pôle du Grand Vallon

S'agissant du pôle de la Pointe du Bout, face à la dégradation de la qualité de l'environnement public et de l'inconfort urbain, il est nécessaire de mettre en œuvre une amélioration « déterminante » de la qualité urbaine et service sur cette zone. Une dynamique vertueuse peut être enclenchée si tout l'environnement est requalifié non pas dans un simple projet urbain mais dans un véritable projet d'offre de loisirs cultivés et festifs dont la promenade est probablement l'articulation première.

Pour ce qui concerne le pôle du Bourg des Trois-Ilets, le centre-ville constitue la principale dimension patrimoniale de la commune autour de l'église classée Monument Historique, entourée par une architecture traditionnelle de bois et de tuiles de qualité mais dégradée. Le projet-plan guide proposé donne des éléments d'attractivité en s'inscrivant dans l'art de vivre lié à un patrimoine du quotidien des Trois-Ilets. Il s'agira principalement de requalifier des parcours urbains dans le bourg, autour d'une revalorisation patrimoniale et artistique contemporaine.

Enfin, le pôle du Grand Vallon liant naturellement les deux pôles précédents, l'espace naturel englobant le golf de l'Espérance, le parc des Floralies et celui du Fort d'Alet jusqu'à l'Anse Miton devient unifié sous l'appellation provisoire « Grand Vallon des Trois-Ilets » qui pourrait être aussi

appelé « la Coulée des Trois-Ilets ». C'est un pôle à l'offre aujourd'hui disparate qu'il s'agit d'unifier pour offrir aux Iléens, aux Martiniquais et aux voyageurs un poumon naturel d'ampleur, proposant un éventail de loisirs.

Aujourd'hui principalement traversé en voiture, le grand Vallon invite à sa découverte par le biais de mode doux : vélos, promenade, chevaux... Ce grand parc entre nature, loisirs et patrimoine est amené à agir ainsi en contrepoint des centres hyper-urbains de la Pointe et du Bourg.

Pour conclure, l'AMO présente une proposition de vingt actions prioritaires de l'embellie des Trois-Ilets fondée en partie sur le schéma d'aménagement du bourg et le programme d'aménagements publics pluriannuel établi par l'équipe pluridisciplinaire Ingéfra/Carua/ Philippe Villard.

Le Maire invite les élus à faire leurs observations sur le pré-programme de l'embellie des Trois-Ilets présenté par l'AMO de la Région Martinique. Il s'agit pour la ville des Trois-Ilets de prioriser les différentes actions à mettre en œuvre en tenant compte des études menées sur le territoire. En outre, il précise que le bureau d'étude U2A mandaté par la ville dans le cadre de l'AVAP n'a pas terminé sa mission. La Région Martinique qui a conventionné avec la ville des Trois-Ilets bâtira un cahier des charges pour l'aménagement des rues Jules Ferry, Schoelcher et Papin Dupont et de la Place Gabriel Hayot qui sera présenté au prochain conseil municipal. De même, il est demandé à l'Embellie des Trois-Ilets de mandater un bureau d'études pour effectuer des transactions foncières avec les propriétaires.

M. Adrien Altius se demande si cette présentation du pré-programme de l'Embellie des Trois-Ilets ne laisserait pas penser à un effet d'annonce à la veille des élections. Cependant, il reconnaît la pertinence de ce projet qui fait appel à toutes les forces vives du territoire communal.

M. Joé Yang-Ting demande la différence qui existerait entre les promenades et les visites.

L'AMO précise que l'enjeu des priorités est de faire des éléments par morceaux. Il s'agit de proposer de l'espace et du temps pour le visiteur. Dans l'écriture des actions travaillée actuellement en programmation, il y a des séquences qui peuvent être gérées par des Maîtres d'Ouvrage et des Maîtres d'œuvre différents. L'essentiel est d'avoir une continuité dans les séquences.

M. Jean-Claude Carbéty rappelle que l'armée n'est pas prête de céder le Fort d'Alet.

L'AMO précise qu'il faudrait envisager un projet public d'intérêt général sur ce Fort pour avoir un accord favorable du Ministère de la Défense.

M. Serge Sainte-Rose se demande si une attention particulière est portée dans le préprogramme sur les espaces cyclables.

L'AMO répond que les circulations en mode douce intègre les piétons, le cyclable, la trottinette et la voiturette.

Mme Marthe Rouvel voudrait savoir s'il y a des réflexions conduites sur la zone de l'Anse à l'Ane dans le préprogramme. Elle est persuadée qu'il y a des pistes à développer sur cette zone.

M. Serge Pain informe les membres sur le projet de sentier de randonnées couvrant les territoires sud : Diamant, Rivière-Salée, Anse d'Arlet et Trois-Ilets. Les travaux conduits sous l'égide du PNRM ont débuté depuis La Vatable pour arriver à Galochat.

Le Maire indique qu'un travail complémentaire sur le quartier Anse à l'Ane sera effectué par la SEMAFF. Mais, la priorité est mise pour l'instant sur le quartier Anse Mitan pour rapport aux différents dossiers déjà entrepris sur cette zone.

M. Jean-Luc Mostor fait deux remarques sur la présentation du préprogramme. Il s'agit tout d'abord de savoir comment le Site Massabielle a été traité dans les réflexions menées par l'AMO. Car, il lui semble que ce lieu était prédestiné à l'implantation d'un cimetière paysager. La seconde remarque porte sur le terme « Grand Vallon » ne retirera pas tout son sens au quartier nommé Quai la Maurin.

M. Serge Pain explique qu'il ne voit pas de contradiction entre le Grand Vallon et le Quai Maurin qui représente une partie du golf. En effet, le Grand Vallon intègre le quartier la Vallon et tout l'espace qui va jusqu'à la Pagerie.

Mme Marthe Rouvel souhaite savoir si l'Embellie des Trois-Ilets a prévu un dispositif d'aide à la réhabilitation des maisons d'habitation privées.

M. Serge Pain informe les élus sur le travail effectué par la fondation du patrimoine dans le cadre de la mise en valeur de l'habitat privé.

L'AMO précise qu'il existe des outils d'urbanisme notamment les OPAH qui permettent de financer des opérations de rénovation de l'habitat privé.

M. Robert René-Corail souhaite une mise en cohérence de toutes les interventions effectuées sur le territoire communal. Car, il y a une multitude d'études menées sur la commune des Trois-Ilets qui mériteraient une mise en cohérence des projets.

M. Serge Pain reconnaît le travail de synthèse réalisé par l'embellie, après avoir rencontré les différents bureaux d'études, qui a su intégrer le côté culture dans tous les projets d'aménagement.

Après toutes les discussions et remarques pertinentes, les Elus donnent un avis favorable au préprogramme et demandent que chaque aménagement soit débattu en conseil municipal.

3) GESTION DES ESPACES PUBLICS :

Par délibération en date du 22 décembre 2014, la ville a confié à l'OTITOUR la gestion des lieux de ventes ambulantes, des emplacements, des cabanons et de structures sur les espaces publics communaux.

Par arrêté en date du 13 avril 2015 est mis en place le comité en charge de l'organisation de la gestion des espaces publics communaux en occupation à titre précaire et révocable, sans emprise.

Ladite Commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de rédiger la procédure et les actes en rapport avec sa mission.

Aujourd'hui, je vous sou mets en A1 le projet d'arrêté portant règlement d'occupation à titre précaire et révocable d'une parcelle du domaine public et assimilé – en A2 le projet de tarification pour les AOT – en A3 le projet de convention à passer avec l'occupant portant sur les modalités d'octroi et d'exercice de l'AOT et en A4 l'imprimé à utiliser par le requérant en AOT.

3.1 - APPROBATION DE L'ARRETE PORTANT REGLEMENTATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AINSI QUE CELUI DE L'ETAT DONT LA VILLE EST PAR CONVENTION GESTIONNAIRE

Je vous sou mets le projet d'arrêté réglementant les conditions d'utilisation privative du domaine public sur l'ensemble du territoire communal. Il vise le maintien de la qualité environnemental et l'attractivité commerciale de la ville en précisant les dispositions

techniques, administratives et financières dans lesquelles peuvent être autorisées et sont organisées la gestion des lieux de vente ambulante, les emplacements de cabanons et de structures sur les espaces publics.

3.2 - APPROBATION DU PROJET DE TARIFICATION POUR LES AOT SUGGERE PAR LA COMMISSION DE SUIVI DES ESPACES PUBLICS

Je vous sou mets le projet de tarification applicable à compter du 01 septembre 2015 pour les autorisations d'occupation temporaire suggéré par la commission de suivi des espaces publics :

Vente ambulante par camion ou étalage		
Anse Mitan et Pointe du Bout	Par jour et m ²	5.00 €
Anse à l'Ane	Par jour et m ²	4.00 €
Bourg et autres zones	Par jour et m ²	3.00 €

Chapiteau commerçant		
Anse Mitan et Pointe du Bout	Par jour et m ²	1.50 €
	Par mois et m ²	0.75 €
Anse à l'Ane	Par jour et m ²	1.00 €
	Par mois et m ²	0.50 €
Bourg et autres zones	Par jour et m ²	0.50 €
	Par mois et m ²	0.25 €

Chapiteau artisan sédentaire		
Anse Mitan et Pointe du Bout	Par jour et m ²	1.20 €
	Par mois et m ²	0.60 €
Anse à l'Ane	Par jour et m ²	0.60 €
	Par mois et m ²	0.30 €
Bourg et autres zones	Par jour et m ²	0.50 €
	Par mois et m ²	0.25 €

Cabanons des commerçants, artisans sédentaires sur les lieux autorisés du territoire communal		
	Par jour et m ²	2.00 €

Prestation artistique occasionnelle		
	Par jour et m ²	1.00 €

Autre occupation autorisée		
	Par jour et m ²	1.00 €

Dépassement surface autorisée		
	Majoration jour / m ²	0.50 € de plus que prix initial fixé

3.3 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'OCCUPANT PORTANT SUR LES MODALITES D'OCTROI ET D'EXERCICE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DOMAINE PUBIC

3.4 – APPROBATION DE L'IMPRIME PORTANT DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après un échange entre les élus sur les différents tarifs à appliquer, il est fait la proposition d'effectuer un travail de recensement d'abord sur les lieux occupés pour définir les tarifs sur ses bases afin de faire une présentation au prochain conseil municipal.

4) REMBOURSEMENT A L'OTITOUR DE FACTURES DE 967,10 € PAYEES PAR L'OTITOUR DANS LE CADRE DES FLORALIES INTERNATIONALES

Je vous sou mets les factures correspondant aux achats effectués par le Comité de Suivi des Florales à la boutique de l'OTITOUR d'un montant de 327,10 euros et à la Boutique Acajou du Village Créole de 640 euros.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de rembourser à l'OTITOUR la somme de 967,10 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le remboursement à l'OTITOUR de la somme de 967,10 euros représentant une dépense effectuée dans le cadre des Florales Internationales.

5) AIDE ARCHITECTURALE

Il s'agit de la reconstruction de la maison appartenant à la famille JEAN-BAPTISTE située à la rue de la Reine Hortense par Madame JEAN-BAPTISTE Eugénie, une des ayants-droit, qui souhaite revenir dans son pays à sa retraite. L'ensemble de sa famille a désisté en sa faveur et elle dispose dorénavant d'un titre de propriété (50 pas). Avec sa faible retraite et ses économies, elle a déposé un dossier de permis de construire et la ville lui a imposé une toiture en tuile.

Pour la 3^{ème} fois depuis 1993, le Conseil municipal devra délibérer pour lui accorder une aide pour la couverture de la toiture en tuile, en analysant la différence.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur le versement à Mme JEAN-BAPTISTE Eugénie d'une aide architecturale d'un montant de 6000,00 euros.

6) ACHAT DU MUSEE DU CAFE

La société MARLEAU a proposé à la municipalité de faire l'acquisition du Musée du café situé au Domaine de Château Gaillard au prix de 54 250 euros.

Bien entendu, il peut s'agir que d'une délibération de principe car la ville doit effectuer une visite et faire une évaluation administrative par le service des Domaines.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe sur l'acquisition du Musée du café situé au Domaine de Château Gaillard conditionnée par une visite sur site.

7) ORGANIGRAMME

Lors de la séance du bureau élargi aux élus de la majorité du Conseil municipal du 02 septembre 2015, le projet d'organigramme fonctionnel de la mairie des Trois-Ilets a été présenté par le DGS.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'organigramme fonctionnel de la Mairie des Trois-Ilets.

8) CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Un agent communal contractuel étant admis au concours de technicien territorial, il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un poste afin de le nommer à ce grade à compter du 1^{er} octobre 2015.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la création d'un poste de technicien territorial et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

9) CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DE POLE « ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX »

Afin de recruter un coordonnateur de pôle « administration et moyens généraux », il y a lieu de créer un poste à compter du 1^{er} octobre 2015.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la création d'un poste de coordonnateur de pôle « ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX » et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

10) QUESTIONS DIVERSES

10.1 MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Un décret du 20 mai 2014 ainsi qu'une circulaire en date du 5 décembre 2014 précisent la procédure conduisant à l'instauration progressive du **RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)** lequel remplacera les 1700 primes existantes dans la fonction publique d'Etat au plus tard **au 1^{er} janvier 2015 pour les filières administratives et sociales et au 1^{er} janvier 2017 au plus tard pour les autres filières.**

Sachant que le régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale est bâti sur celui existant pour certains corps de la Fonction Publique d'Etat, ce dernier sera impacté par cette simplification à moyen terme.

Toutefois, pour que le RIFSEEP devienne transposable à la Fonction Publique Territoriale, **l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 devra être modifié** comme cela a été le cas pour l'instauration de la PFR (prime de fonctions et de résultats).

Enfin, cette transposition engendrera une modification majeure du régime indemnitaire existant à moyen terme, sous réserve de la modification de l'article susvisé.

Par conséquent, il est nécessaire de prendre connaissance dès maintenant de la nature de ce nouveau régime indemnitaire.

A l'occasion du passage au RIFSEEP, le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 prévoit un maintien, au bénéfice des agents, de leur niveau indemnitaire mensuel. Ce passage doit donc se faire à montant indemnitaire constant. Toutefois, le passage de la PFR au RIFSEEP ne garantit pas le maintien de la part Résultats mais seulement celui de la part liée à l'exercice des Fonctions. Aussi, en raison de la mise en place de cette indemnité qui doit se faire pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité, dans un délai assez court et compte tenu de la demande du receveur municipal et afin de ne pas retarder la liquidation des primes actuelles, l'autorité territoriale propose

de maintenir le régime indemnitaire en l'état en y ajoutant la prime de fonction et de résultat (PFR) pour le cadre d'emplois des Attachés. Il est en effet obligatoire d'inclure cette prime dès lors que l'assemblée délibérante s'est prononcée sur le régime indemnitaire des agents. Cette indemnité remplace l'IFTS et l'IEMP servis aux agents de ce cadre d'emplois. Dans un premier lieu, l'autorité territoriale maintiendra constant le régime indemnitaire de chaque agent.

A l'unanimité, le conseil municipal acte la mise à jour du régime indemnitaire par l'instauration progressive du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

10.2 PARTICIPATION DE M. Jean-Luc Mostor AUX COMMISSIONS

Monsieur Jean-Luc Mostor informe les membres du conseil municipal qu'il siégera dans les commissions (Bibliothèque et Sport) et au CCAS. Toutefois, il pourra participer dans les commissions invitées.

10.3 CONGRES DES MAIRES

Le maire demande aux élus qui souhaitent participer au Congrès des Maires de se rapprocher de Mme Roberte Louis-Michel au secrétariat pour effectuer leur inscription.

10.4 INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS TRANSMIS PAR COURRIEL AUX ELUS

Le Maire demande aux élus de faire part de leurs remarques sur les différents documents d'informations adressés par le secrétariat.

Aucune observation n'est formulée par les membres de l'assemblée sur tous les documents transmis par le secrétariat.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est 23h30.

Le Secrétaire de Séance,

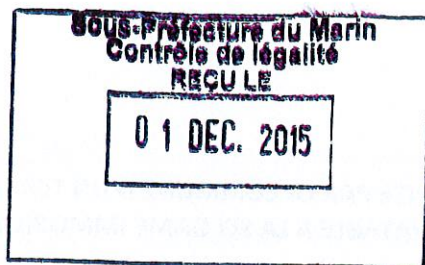


Clément Jean-Alphonse

Le Maire,



Arnaud René-Corail



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le jeudi dix-neuf novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune des Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail.

Présents :

M. le Maire Arnaud RENE-CORAIL

Mmes : Marthe ROUVEL, Nadia ACCUS-ADAINE, Nathalie GRAT, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Maryse RAGOO, Annette HABRAN, Christelle MOUCLE

MM : Jean-Claude CARBETY, Serge PAIN, Clément JEAN-ALPHONSE, Robert RENE-CORAIL, René GALY, Daniel BRELEUR, Jérôme PADRA, Jean-Yves AUDIBERT, Adrien ALTIUS, Jean-Luc MOSTOR, Serge SAINTE-ROSE, Joé YANG-TING,

Membres Absents ayant donné procuration :

Mme Ghislaine ARTIGOT à M. le Maire

Mme Denise GUILLOIS à M. Jean-Claude CARBETY

Mme Marlène MAIKOOVA à M. Adrien ALTIUS

M. Antonio JAÏR à M. Daniel BRELEUR

M. Alexandre CLUZEL à Mme Nathaly GRAT

M. Joé YANG-TING à M. Jean-Luc MOSTOR à partir de 22H45

Absents excusés :

M. Willy HABRAN – Josiane PINVILLE

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 20 présents, 6 procurations. Le conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Robert RENE-CORAIL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour exposé est le suivant :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015
- 2) AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA DSP CASINO (RENOVATION EXTERIEUR ET INTERIEUR DU CASINO)
- 3) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2015
- 4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 5) FIXATION DU MONTANT DE LOCATION DU DOMAINE PUBLIC

6) INFORMATIONS MAPA

7) REGULARISATION DE LA VENTE PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN CADASTRE H356 SITUE A L'HABITATION VATABLE A LA SCI GAME IMMOBILIER

8) AGENCE DES 50 PAS : TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2016

9) SMEM - NOTE INFORMATIVE SUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

10) 98^{ième} CONGRES DES MAIRES (PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT AERIEN – INDEMNITES DE MISSION – FRAIS D'INSCRIPTION)

11) RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DE L'EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAISINEMENT

12) CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA FONTAINE A EAU REFRIGEREE SUR RESEAU

13) PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE DE GPI SECURITE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « RI CHA CHA »

14) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CHESSFIT POUR L'ATELIER « INITIATION ECHECS » SAISON 2015 – 2016

15) REGLEMENT DE LA FACTURE DE LA SARL POLKA

16) AVENANT N°1 DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DU CONSEIL REGIONAL D'UN LOCAL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROJET « EMBELLIE DES TROIS-ILETS »

17) TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE ILET THEBLOUX – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

18) AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION PASSE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET MADAME VEUVE HELOISE PINTO

19) REFECTION DE LA RUE DES BOUGAINVILLIERS AU QUARTIER ANSE MITAN – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

20) DEUX PROJETS : REQUALIFICATION DE LA PLACE GABRIEL HAYOT DU CENTRE BOURG DES TROIS-ILETS & UNE OPERATION TEMOIN DE REHABILITATION D'UN BÂTIMENT ANCIEN DU CENTRE BOURG – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

21) DEMANDE DE CESSON GRATUITE DE PARCELLE DE TERRAIN 50 PAS GEOMETRIQUE EN VUE DE LA REALISATION DES DEUX PROJETS D'AMENAGEMENT ACTES DANS LA PROGRAMMATION DE L'EMBELLIE TROIS-ILETS

22) NOTE RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION. CREATION D'UN SYNDICAT UNIQUE DE GESTION DE L'EAU

23) DEMANDE D'AIDE POUR LE FINANCEMENT DE LA RECEPTION ORGANISEE PAR « FORCE MONDIALE ILEENE (FMI) LORS DU CONGRES DES MAIRES 2015

24) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « BÂTIMENTS PERFORMANTS » PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMEM POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS DU CENTRE ADMINISTRATIF ET DES SERVICES TECHNIQUES

25) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE Mr COLONNETTE SERGE DES DEPENSES GENEREES PAR LE MAUVAIS ETAT DE LA ROUTE SUR LE CHEMIN DE BEAUFOND : 172 €

26) REGLEMENT DE LA FACTURE DE CARREFOUR MARKET

27) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

28) SUBVENTION AU FOYER RURAL DE MORNE CARETTE

29) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ECLIPSE

30) HOMMAGE A DENIS MATCHIONA

31) QUESTIONS DIVERSES

Avant d'évoquer les points fixés à l'ordre du jour, le maire invite les élus à marquer une minute de silence en hommage aux victimes et familles endeuillées au cours des événements tragiques du vendredi 13 novembre 2015 à Paris.

Il porte aussi à la connaissance des élus, que suite aux phénomènes pluvieux du vendredi 6 novembre courant, qui a causé de nombreux dégâts dans notre commune, l'Etat a accepté de reconnaître le phénomène en catastrophe naturelle. A ce titre, la commune qui a renseigné le document Cerfa devra aussi prendre une délibération dans ce sens.

Poursuivant son propos sur ce phénomène pluvieux, le maire rappelle les quartiers et autres lieux dits qui ont fortement été touchés : Bord de mer, Anse-à-l'Ane, Beaufond, le quartier Citron, Passe-Montemps, la Ferme, Magasin-Zéline. Il précise avoir donné des consignes au Centre Communal d'Actions Sociales pour recevoir les personnes qui ont été victimes et qu'à ce jour seul une dizaine de dossiers avaient été déposée.

Madame Myriam Pinville, informe les élus de la tenue en sous-préfecture la semaine prochaine d'une réunion au cours de laquelle seront précisées les modalités de la prise en charge de la situation de catastrophe naturelle.

Décision prise à l'Unanimité pour la délibération inscrivant la commune sur la liste des communes touchées par la catastrophe naturelle.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 22 septembre 2015 a été mis aux voix et adopté à l'unanimité.

2) AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA DSP CASINO DES TROIS-ILETS (RENOVATION EXTERIEUR ET INTERIEUR)

Le maire propose aux membres du conseil municipal de statuer sur une demande d'autorisation de travaux introduite par la Direction du Casino des Trois-Ilets. Ces travaux portent sur la rénovation intérieure plus particulièrement sur la zone d'entrée et la zone d'accueil ainsi que pour l'extérieur du Casino au niveau de la zone du restaurant.

D'un montant d'environ 200 000,00€, Ces travaux interviennent dans le cadre de la Délégation de Service Public et seront financés par les fonds du prélèvement à employer comme l'autorise l'article 471.

Monsieur Adrien ALTIUS invite les élus à la vigilance quant à l'exécution et au suivi du programme de travaux afin que ce qui est autorisé, soit conforme ce qui sera réalisé.

A L'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable quant à l'exécution du programme de travaux et autorise le maire à signer les actes afférents à cette affaire.

3) DECISION MODIFICATIVE N°2 /2015

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal une proposition de décisions modificatives N°2. Il rappelle que cette procédure réglementaire permet un réajustement du budget par l'inscription de nouvelles recettes et donne lecture des différents postes du budget.

Après discussion, les élus approuvent à l'unanimité la décision modificative N° 2 :

Libelles	Article	Montant
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		
Prélèvement SRU (mobilisat° en faveur du logement	739115	32 131.00
renforcement des obligat° de production de logement social		
Chapitre 011 - Charges à caractère général		159 976.00
Prestations de service	611	74 176.00
Locations mobilières	6135	41 000.00
Entretien Voies et Réseaux	61523	30 000.00
Transport (TAP)	6247	14 800.00
Chapitre 012- Charges de personnel		9 000.00
Autres charges	6488	9 000.00
Chapitre 67- Charges Exceptionnelles		101 024.00
Autres charges exceptionnelles	6718	6 000.00
Autres Subventions Exceptionnelles	6748	95 024.00
Prélèvement au profit de la Section d'Investissement		106 569.00
Virement à la Section d'investissement (opération d'ordre)	023	106 569.00
TOTAL		408 700.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 73- Impôts et Taxes		237 050.00
Octroi de Mer	7373	237 050.00
Chapitre 74- Dotations, Subventions et participations		141 000.00
Dotation de solidarité rurale	74121	55 000.00
Dotation nationale de prérequalification	74127	7 000.00
Participation Etat (TAP)	74718	26 300.00
Participation Etat (Effort construction Logements)	74718	52 700.00
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante		20 750.00
Redevances versées (ASS.Enfants harmonie)	757	20 750.00
Chapitre 77 - Produits Exceptionnels		9 900.00
Mandats annulés	773	9 900.00
TOTAL		408 700.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
010- Halte Garderie (mobiliers)	2184-010	30 000.00
010- Halte Garderie (divers)	2188-010	15 000.00
049 -Aménagement Aire de Jeux Anse Mitan	2128-049	232 499.00
083- Construction Hall des Sports (Etudes)	2031-083	18 350.00
045-Etablissements Scolaires	2188-045	10 000.00
216- Batiments Communaux (installation CLIM)	2135-216	1 700.00
216- BATiments Communaux (Travaux)	21318-216	11 000.00
104-Réserve foncière	2111-104	90 000.00
082- Aménagement Place Gabriel HAYOT	2031-082	-40 000.00
TOTAL		368 549.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
F.C.T.V.A	10222	50 000.00
Amendes de police	1342	51 983.00
DGE - Subvention AIRE DE JEUX A.MITAN	1321-049	65 882.00
REGION - Subvention AIRE DE JEUX A.MITAN	1322-049	94 115.00
Virement de la Section d'investissement (opération d'ordre)	021	106 569.00
TOTAL		368 549.00

4) MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIF

Le maire propose à l'assemblée de voter la création d'un poste pour l'emploi d'un « directeur adjoint du service culturel ». Ce recrutement sera du niveau du grade d'Attaché territorial.

Monsieur Robert RENE-CORAIL, souhaite que la même attention soit aussi accordée au service en charge du Développement Economique.

Après discussions les élus votent à l'Unanimité la création d'un poste pour l'emploi d'un « Directeur adjoint au service Culturel »

5) FIXATION DU MONTANT DE LA LOCATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 13 avril 2015 a été créé le comité en charge de l'organisation et de la gestion des espaces publics occupés à titre précaire et révocable. Afin de lui permettre de mener à bien sa mission par la mise en application des actes portant autorisation d'occupation temporaire, il est proposé à l'assemblée de voter le montant de la redevance qui sera payée par chacun des occupants d'après la surface, le secteur et le type d'activité.

Après d'âpres discussions, les élus ont proposé la tarification suivante :

**BAREME DE TARIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC
VILLE DES TROIS ILETS**

	Anse-à-l'Ane	Anse-Mitan	Trois-Ilets Bourg
Par mois au m²			
Espace fermé	2,00 €	3,00 €	1,50 €
Espace non fermé	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Par mois			
Tables et 4 chaises	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Par table supplém.	10,00 €	15,00 €	10,00 €
En cas de dépassement du nombre de tables le commerçant s'expose au paiement d'une contravention			
Par jour et unité			
Transats & similaires	5,00 €	5,00 €	5 €
Par jour au m²			
Chapiteaux	5,00 €	5,00 €	5 €
Par jour au m²			
Installations foraines temporaires	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Monsieur René GALY a demandé que le conseil municipal prenne aussi les mêmes dispositions pour la Savane des Esclaves

Le maire précise que les services municipaux, sont aujourd'hui entrain de travailler sur ce dossier.

Monsieur Serge SAINTE-ROSE, sollicite auprès du maire, une clarification de la situation du Nid Tropical.

Le maire rappelle que cet établissement fait l'objet d'un contentieux lourd, et que toutes les décisions de justice sont en faveur de la commune. Il explique que la commune souhaite récupérer le bien communal et que les gérants du Nid Tropical sont aujourd'hui informés qu'ils devront libérer les lieux pour Mai 2016.

Il précise par ailleurs que la commune a sollicité à nouveau les services d'un avocat pour l'accompagner dans cette affaire.

Il rappelle, que l'espace concerné par cette affaire est un espace public avec douches, toilettes, et que Mr VIGE avec autorisation à ajouter des bungalows et studios au-dessus des WC, ainsi qu'un snack qui par conséquent deviennent propriété municipale ; sauf qu'il peut les détruire et remettre les lieux en son état initial. Il ajoute enfin que cette occupation est vieille de 30 ans pour des loyers modiques.

Pour ce qui est de l'occupation du Domaine Public, Le maire précise que les membres du comité créé pour l'organisation et la gestion des espaces publics occupés à titre précaire et révocable devront recevoir les occupants afin de porter à leur connaissance les dispositions tarifaires et le coût de la redevance qui sera par la suite communiqué au Maire pour l'élaboration et la signature de la convention.

Il indique par ailleurs, que le paiement de la redevance s'effectuera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Enfin il précise que cette occupation ne donne droit à aucune création de fonds de commerce.

A l'Unanimité les élus ont approuvé les propositions qui seront votées au 1er conseil municipal de 2016.

6) INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTE (MAPA)

Le maire informe l'assemblée quant à la signature des différents Marchés à Procédure Adapté(MAPA).

7) REGULARISATION PAR LA VENTE D'UN TERRAIN A VATABLE A LA SCI GAME IMMOBILIER

Le maire expose que pour répondre à une nouvelle demande en date du 10 novembre 2015, introduite par le cabinet de Notaires Associés « Gallet de Saint-Aurin – Robert CEAUX – Philippe PERIE – Arnaud BASTIEN et Stéphanie de GENTILE-DORN » en charge de la régularisation de cette vente de terrain à LA SCI GAME IMMOBILIER comme l'avait souhaité Monsieur GRAT par courrier en date du 13 janvier 2003.

Il rappelle que par courrier en date du 8 septembre 2014, la municipalité invitait le cabinet de Notaires Associés, à établir les actes aux noms de Messieurs Charles GARLIN pour le lot N°2 et Monsieur Max GRAT pour le lot N°8 en précisant bien que l'acquisition était faite par la SCI GAME IMMOBILIER.

Suite à des démarches effectuées par Madame GRAT Evelyne, le Cabinet a par courrier en date du 11 octobre 2015 invité le maire à prendre une délibération au profit de Madame Evelyne GRAT et ses filles Adeline et Anne-Emmanuelle.

Enfin par courrier en date du 10 novembre 2015 et faisant suite à une visite de Madame GRAT Evelyne à l'office notariale, Maître Stéphanie de Gentile-Dorn invita Monsieur le Maire à prendre une nouvelle délibération au nom de la SCI GAME IMMOBILIER qui remplace et annule celle du Jeudi 29 décembre 2005.

C'est donc dans ce sens que je vous invite à délibérer en autorisant à prendre une délibération au nom de la SCI GAM IMMOBILIER.

Après échanges de point de vue les élus approuvent cette disposition à l'unanimité moins 2 abstentions et donnent mandat au maire pour signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Maire précise aux élus que le Lot N°2, attribué à Monsieur Charles GARLIN, n'est pas soldé. Il conviendra d'étudier la possibilité de reconsidérer cette offre. Il invite les élus à y réfléchir.

8) AGENCE DES 50 PAS : TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT

Le maire expose que La loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur des la zone dite des 50 pas géométriques les Départements d'Outre-mer portant Création de « l'Agence pour la mise en valeurs des espaces urbains de la zone dite 50 pas géométriques », institue au profit de cette dernière, une taxe spéciale d'Equipement destinée à financer ses missions.

A ce titre, le conseil d'administration de l'Agence fixe et vote chaque année le montant de cette taxe qui est la principale ressource de l'Agence. Ainsi, en sa séance du 9 juillet 2015, le conseil d'administration a décidé de reconduire en 2016 le montant de 1 700 00,00 Euros, montant qui sera réparti entre toutes les personnes physique ou morale assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les 27 communes ayant façade littorale.

Il précise par ailleurs, que ce montant est le même depuis la création de l'Agence et informe le conseil qu'un report de délai jusqu'au 24 novembre 2015 est accordé aux communes.

Après discussion l'assemblée approuve à l'unanimité le montant de la participation de la commune.

9) SMEM : NOTE INFORMATIVE SUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire expose à l'assemblée, qu'en occupant une partie du domaine public par la présence de ses canalisations de transport et de distribution d'électricité, le gestionnaire des réseaux, en l'occurrence EDF Martinique doit verser aux collectivités territoriales une Redevance Annuelle pour Occupation du Domaine Public.

Cette redevance « électricité » est basée sur la population municipale totale et sur l'indice d'ingénierie qui évolue chaque année.

Pour permettre à la commune de percevoir cette redevance, le maire invite l'assemblée à voter cette taxe. Une délibération sera prise. L'actualisation des taux s'effectuera automatiquement.

Les élus ont à l'Unanimité approuvé l'établissement de cette redevance.

10) 98^{ième} CONGRES DES MAIRES

Le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la prise en charge du transport aérien, les frais d'inscriptions et de missions des élus qui participeront au 98^{ième} Congrès des Maires. Il précise que les événements tragiques en France ont fait que le Congrès a été différé.

Il précise que deux des quatre élus désignés n'ont pas eu le temps de partir. Ces derniers participeront au congrès au mois de mai 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité la prise en charge des frais, droits d'inscription et titres de transport.

11) RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DE L'EAU

Le maire invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du rapport annuel de l'Office de l'Eau, qui à travers les rubriques présentées, traite :

- du pourquoi et du coût des redevances,
- du détail des rubriques de la facture d'eau
- du qui paye quoi
- des aides accordées ainsi que des produits phytosanitaires en focus.

Le conseil municipal a l'unanimité approuvé les travaux de l'Office de l'Eau.

12) CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA FONTAINE A EAU REFRIGEREE SUR RESEAU

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur le renouvellement du contrat de maintenance de la Fontaine à eau réfrigérée sur réseau pour un **montant de 400 Euros**.

Le conseil municipal vote à l'Unanimité le renouvellement du contrat et donne mandat au maire pour signer les actes afférents à cette affaire.

13) PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE GPI SECURITE DANS LE CADRE DE LA RI CHA CHA

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la demande de prise en charge introduite par l'OTITour, qui dans le cadre de la réalisation de la manifestation la « RI CHA CHA » a été obligé de solliciter le concours d'une société de gardiennage du fait que l'effectif de la police était insuffisant.

La facture s'élève à **3 191, 09 Euros**.

Les membres du conseil adoptent à l'Unanimité la prise en charge de cette dépense, et donne mandat au maire pour signer les actes afférents à cette affaire.

14) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CHESSFIT POUR L'ATELIER « INITIATION ECHEC 2015/2016 ».

Le Maire invite l'assemblée à délibérer sur le renouvellement du contrat de CHESSFIT qui anime dans les établissements scolaires Ilet Sixtain et Ilet Charles un atelier d'initiation aux échecs.

Il rappelle les bienfaits de cette activité et invite les élus à se prononcer quant au renouvellement du contrat pour cette association.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement du contrat.

15) REGLEMENT DE LA FACTURE DE LA SARL « POLKA »

Le maire invite l'assemblée à délibérer sur la prise en charge et le paiement d'une facture d'un montant de 144 € **au profit de la SARL POLKA**. Cette dépense a été générée par la cérémonie de départ de la directrice de l'école Maternelle Ilet Thébloux.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

16) AVENANT N°1 DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DU CONSEIL REGIONAL D'UN LOCAL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROJET « EMBELLIE DES TROIS-ILETS »

Dans le cadre de la relance touristique du territoire des Trois-Ilets a été initié le projet « Embellie des Trois-Ilets », destiné à mobiliser le potentiel social, culturel et patrimonial de la commune ainsi que ses forces vives afin de mettre en œuvre une démarche féconde et singulière en vue de conforter son attractivité. Le dispositif de portage du projet prévoit la mise à disposition gracieuse de la collectivité régionale, d'un local destiné à accueillir les travaux de l'équipe de l'« Embellie des Trois-Ilets ». La convention passée entre la ville des Trois-Ilets et la Région Martinique pour une durée de 3 ans est arrivée à terme. Il a lieu de procéder à sa reconduction pour une durée de 3 ans.

Après discussions le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

17) TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE ILET THEBLOUX – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de sa politique de petite enfance, la Municipalité des Trois-Ilets envisage la couverture de l'aire de jeux située entre de l'Ecole Ilet Thébloux et le Centre d'Accueil de la Petite Enfance. La concrétisation d'un tel projet permettrait le développement des activités réalisées au sein de la Crèche et ainsi que celles mises en place dans le cadre du périscolaire.

Le coût des travaux estimés par les Services Techniques s'élève à 616 000,00 euros hors taxes. La ville bénéficiant de financement des deux collectivités (Conseil Général et Conseil Régional) sollicite la CAF pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 70 596,18 €.

Il s'avère nécessaire d'approuver le nouveau plan de financement qui se décompose comme suit :

Financement	Taux	Montant
Conseil Régional	62,02 %	382 163,82 €
Conseil Général	16,50 %	101 640,00 €
CAF	11,46 %	70 596,18 €
Commune	10,00 %	61 600,00 €
TOTAL H.T.		616 000,00 €

Tout en reconnaissant la nécessité de l'opération, les élus ont demandé que soit maintenu « le point de rassemblement » en cas de séisme.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

17) AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION PASSE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET MADAME VEUVE HELOISE PINTO

Depuis de nombreuses années, Monsieur Avit PINTO et sa femme sont les locataires d'une maison d'habitation appartenant à la ville des Trois-Ilets située au 50, avenue de l'Impératrice 97229 Trois-Ilets. Suite au décès de Monsieur PINTO, il a lieu de procéder à l'actualisation du contrat de location au nom de Mme Veuve Héloïse PINTO pour permettre au trésor d'encaisser les loyers.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire

19) REFECTION DE LA RUE DES BOUGAINVILLIERS AU QUARTIER ANSE MITAN – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT (1^{ère} TRANCHE)

Par courrier du 30 mars 2015, la ville des Trois-Ilets a sollicité un financement d'un montant de 175 000,00 € au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2015 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue des Bougainvilliers au quartier Anse Mitan. Le service instructeur de l'Etat accorde une aide financière de 140 000,00 euros afin de répondre au volume des besoins exprimés par les collectivités du département. Par conséquent, le taux de subvention de 40,14% initialement sollicité par la ville est ramené à 32,11% entraînant une modification du plan de financement comme suit :

Financement	Taux	Montant
D.E.T.R.	32,11 %	140 000,00 €
Conseil Régional	49,86 %	217 350,50 €
Commune	18,03%	78 594,50 €
TOTAL H.T.		435 945,00 €

Pour permettre l'instruction du dossier, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération du conseil municipal précisant le nouveau plan de financement de cette opération.

Après échange de point de vue, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire

20) DEUX PROJETS : REQUALIFICATION DE LA PLACE GABRIEL HAYOT DU CENTRE BOURG DES TROIS-ILETS & UNE OPERATION TEMOIN DE REHABILITATION D'UN BÂTIMENT ANCIEN DU CENTRE BOURG – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le maire porte à la connaissance des élus, que la Ville des Trois-Ilets s'est portée candidate à l'appel à manifestation (AMI) national lancé en 2014 en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Même si elle n'a pas été retenue, une enveloppe de 350 000,00 euros du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) est disponible afin d'accompagner les projets de la commune dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région. Dans le but de mobiliser ces crédits disponibles, deux dossiers de demande de subvention ont été adressés au service compétent de l'Etat.

Pour finaliser l'instruction de ces dossiers, la Municipalité doit prendre une délibération approuvant les deux projets ainsi que le plan de financement de ces deux opérations comme suit :

Requalification de la place Gabriel Hayot du Centre Bourg des Trois-Ilets

Financement	Taux	Montant
ETAT	29,17 %	350 000,00 €
Conseil Régional (Embellies des Trois-Ilets)	50,83 %	610 000,00 €
Commune	20,00 %	240 000,00 €
TOTAL H.T.		1 200 000,00 €

Une opération témoin de réhabilitation d'un bâtiment ancien du centre bourg

Financement	Taux	Montant
ETAT	80,00 %	56 000,00 €
Commune	20,00 %	14 000,00 €
TOTAL H.T.		70 000,00 €

Après discussions, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

21) DEMANDE DE CESSION GRATUITE DE PARCELLE DE TERRAIN 50 PAS GEOMETRIQUE EN VUE DE LA REALISATION DES DEUX PROJETS D'AMENAGEMENT ACTES DANS LA PROGRAMMATION DE L'EMBELLIE TROIS-ILETS

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'Embellie des Trois-Ilets, la Ville envisage vingt-deux actions sur son territoire dont la valorisation de la Croix Acolotte et l'aménagement d'une place des amérindiens paysagée et ombragée, avec un polissoir et la Fontaine au Lion. Le foncier devant recevoir ces deux aménagements appartenant à l'Etat, une demande de cession gratuite pour l'acquisition des parcelles D 312-313-316-317 et H143 sera introduite auprès de l'agence des 50 pas géométriques en vue de la réalisation de ces aménagements.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

22) NOTE RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION. CREATION D'UN SYNDICAT UNIQUE DE GESTION DE L'EAU

Le Maire expose à l'assemblée, que par délibération en date du 19 décembre 2015 d'une part ; et 2 juin 2015 d'autre part, les communautés d'agglomérations respectivement CAPNORD et Espace Sud ont pris la compétence Eau et Assainissement.

Cette disposition entraîne de fait le retrait du SICSM, des communes du Robert et de Trinité, et la substitution par CAP NORD au sein du SICSM qui dès lors se transforme en Syndicat Mixte.

Cette analyse n'est pas celle du Préfet qui lui estime « qu'il ne s'agit que d'un retrait simple, entraînant que le périmètre du SICSM et celui de l'Espace Sud soit identique.

Par ailleurs la loi NOTRe du 7 Août 2015 transfère les compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération au plus tard en 2020 et supprime les Syndicats couvrant moins de 3 communautés d'agglomération. Cette période pourrait être mise à profit pour préparer le transfert et œuvrer dans le même temps à la mise en place d'un syndicat unique regroupant les 3 communautés d'agglomération, ce qui aura le mérite de permettre d'avoir un seul interlocuteur dans le domaine de l'Eau et poursuivre la recherche d'un prix unique de l'Eau.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise en place d'un interlocuteur unique de l'Eau.

23) DEMANDE D'AIDE POUR LE FINANCEMENT DE LA RECEPTION ORGANISEE PAR « FORCE MONDIALE ILEENE (FMI) LORS DU CONGRES DES MAIRES 2015

Le maire informe les élus que ce point sera évoqué en attribution de subvention, vu que la manifestation envisagée dans le cadre du congrès des maires sera annulée et reportée au mois de mai 2016.

Néanmoins, une subvention annuelle est accordée au FMI.

A l'unanimité le conseil municipal vote le retrait de ce point à l'ordre du jour

24) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « BÂTIMENTS PERFORMANTS » PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMEM POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS DU CENTRE ADMINISTRATIF ET DES SERVICES TECHNIQUES

Le maire et l'élu délégué au SMEM Mr René GALY, ont porté à la connaissance de l'assemblée, que dans le cadre de la transition énergétique, la ville des trois-Ilets a décidé de la mise en œuvre d'actions fortes s'inscrivant dans une dynamique consistant à réduire d'une part son impact environnemental, et maîtriser ses coûts énergétiques.

Sur la base des exigences du Grenelle de l'environnement, la ville des Trois-Ilets est compétente pour effectuer les actions de maîtrise de la demande en énergie sur ses bâtiments et le SMEM pour réaliser des actions tendant à maîtriser les consommations d'énergie des consommateurs desservis en basse tension.

C'est donc dans le cadre d'une expérimentation innovante que la Ville et le SMEM s'engagent sur les modalités de Co-maîtrise d'ouvrage.

Deux bâtiments sont retenus pour l'expérimentation :

- Le Centre administratif
- Le service technique.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer afin de confier au SMEM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation énergétique à travers la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Après discussions les élus émettent un avis favorable et autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette affaire

25) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE Mr COLONNETTE SERGE DES DEPENSES GENEREES PAR LE MAUVAIS ETAT DE LA ROUTE SUR LE CHEMIN DE BEAUFOND : 172 €

Le maire expose à l'assemblée, qu'il a été rendu destinataire d'une correspondance de Monsieur COLONNETTE, l'informant de dégâts matériels (2 pneus coupés), du fait du mauvais état de la route de Beaufond, et demandant le remboursement des frais engagés

Après discussions les élus proposent un remboursement pour un montant de 120 €.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable

26) REGLEMENT DE LA FACTURE DE CARREFOUR MARKET

Le maire invite l'assemblée à délibérer sur la prise en charge et le paiement d'une facture d'un montant de 367,72 € **au profit de CARREFOUR MARKET**. Cette dépense a été générée par la cérémonie de départ en retraite de la directrice de l'école Maternelle Ilet Thébloux.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable

27) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Le Maire invite l'assemblée à statuer sur les demandes de subventions d'associations qui n'ont pu présenter un dossier complet lors du conseil municipal du 10 juin 2015 dernier.

Amaweca	Découverte et valorisation du patrimoine géologique	Mille euros (1000€)
Club 63	Organisation de manifestations culturelles	Mille euros (1000€)
Nanni Nannan	Action en direction des jeunes publics par le développement de filières agricoles	Mille euros (1000€)
Welele Bann	Participation à de manifestations carnavalesques dans l'hexagone	Quatre mille huit cent euros (4800€)
FMI	Promotion et soutien aux iléens de l'hexagone	Deux mille euros (2000€)
Trois-Ilets Boxing Club	Tournoi International	Trois mille euros (3000€)

A l'unanimité moins une abstention, le conseil émet un avis favorable.

28) SUBVENTION AU FOYER RURAL DE MORNE CARETTE

Le maire porte à la connaissance des élus que dans le cadre du partenariat avec le foyer Rural de Morne Carette pour l'organisation des Foulées du Sud, la ville des Trois-Ilets qui chaque année est ville étape, accorde une subvention de **mille huit cent euros (1800€)** au Foyer Rural de Morne Carette.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable.

29) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ECLIPSE

Le maire expose que dans le cadre de sa politique de promotion du sport et de la jeunesse la ville a souhaité récompenser l'athlète, Jeannine Allard de Saint Albin pour ses résultats sportifs et scolaires qui constituent une valeur d'exemple pour toute la jeunesse iléenne.

Ainsi il propose d'accorder une subvention de **deux cent euros (200,00€)** à l'association Eclipse pour l'achat d'un équipement sportif à destination de l'athlète.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable

30) HOMMAGE A DENIS MATCHIONA

Le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de « valorisation du patrimoine matériel et immatériel », la ville des Trois-Ilets a souhaité mettre à l'honneur une figure emblématique du « DAMIER » et du « BELE LI SID » : Monsieur Denis Matchiona.

La Ville des Trois-Ilets a très longtemps été le bastion de ce véritable art de vivre de la société martiniquaise et cet hommage préfigure la création de la « Maison du Damier et du Bèlè Li Sid ».

Le coût de cette opération est estimé à Quatre cent cinquante euros (450 €)

Après discussions, le conseil municipal émet un avis favorable

31 QUESTIONS DIVERSES

31.1 - ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES SCRUTINS DES 6 et 13 DECEMBRE 2015

Le Maire porte à la connaissance des élus que l'organisation des scrutins des 6 et 13 Décembre 2015, nécessite la mobilisation et la désignation d'élus et d'agents municipaux, pour la tenue des bureaux de vote ; Il donne lecture de la proposition faite et invite les élus à donner leur approbation.

Il rappelle aussi que des élus seront sollicités pour la fonction d'assesseurs, et invite les élus de l'opposition municipale à se faire connaître s'il souhaiterait remplir cette fonction.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable quant aux désignations effectuées.

31.2 - DEMOLITION DE L'IMMEUBLE DE LA SIMAR A L'ANSE-MITAN

Le maire porte à la connaissance des élus, que la municipalité n'est à ce jour informée d'aucun projet sur le terrain de la SIMAR à l'Anse-mitan. Seule la démolition est enregistrée, il en est de même pour le Kalenda.

La municipalité n'a délivré aucun permis de construire.

Il informe les élus de la tenue d'une réunion avec les futurs acquéreurs du Kalenda jeudi après-midi.

31.3 - INSTALLATION DE LA VIDEO SURVEILLANCE A L'ANSE-MITAN

M. Carbéty porte à la connaissance des élus qu'il devra participer à une réunion au cours de laquelle sera évoquée la problématique de l'installation de la Vidéo-surveillance. Il pense que cela, pourrait être envisagé pour l'Anse-Mitan.

M. le maire précise que l'installation de la vidéo surveillance a un coût. Il n'écarte pas cette possibilité, mais rappelle que l'Etat n'accorde qu'une participation. La ville devra apporter le complément, ce qu'elle n'est pas en mesure de faire actuellement.

Le conseil municipal pense que ce dossier sera étudié ultérieurement.

31.4 – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal en sa séance du 22 septembre 2015 avait émis un avis favorable quant à la révision du régime indemnitaire des agents. Il précise qu'après la validation par les élus, le dossier devait faire l'objet d'une présentation au comité technique ce qui a été fait le 30 octobre 2015.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

31.4 - INONDATION DU QUARTIER CITRON

Le maire est interpellé par M. Jérôme PADRA, sur la situation du quartier Citron qui a chaque phénomène pluvieux est inondé. Il évoque le dernier phénomène et invite le maire à préciser les actions qui seraient envisagées pour éradiquer cette situation.

M. le Maire informe que la ville est consciente de la situation. Des travaux ont déjà été réalisés, mais ne sont pas satisfaisants. La ville envisage d'avoir recours à un expert afin de traiter définitivement les eaux du stade en temps de pluies.

Le maire invite les élus à faire part de leurs remarques sur les différents documents d'informations adressés par le secrétariat.

Aucune observation n'étant formulée et tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée à 23H45.

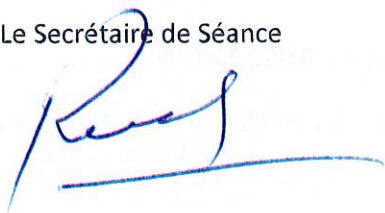
31.5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MANIFESTATIONS COMMEMORATIVES DU 11 NOVEMBRE 2015

Le Maire soumet à l'assemblée les pièces justificatives des dépenses d'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2015. Il précise que les dépenses générées par cette manifestation ont été payées par l'Association des Anciens Combattants des Trois-Ilets pour un montant de 357,90 € et propose que soit accordée à l'association une subvention exceptionnelle pour couvrir à concurrence de 357,90 € pour couvrir les frais.

Après discussions, le conseil municipal émet un avis favorable

Fait aux Trois-Ilets, le 25 Novembre 2015

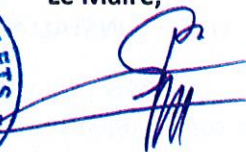
Le Secrétaire de Séance



Robert RENE-CORAIL



Le Maire,



Arnaud René-Corail